

Le Trail du Loup Blanc Festival est une épreuve nature de course à pied.

Les parcours vont presque exclusivement emprunter des chemins et monotraces dans les bois ainsi que des passages hors-pistes. Les différentes épreuves proposent des parcours variés, parfois difficiles et **en autosuffisance alimentaire**.

Tou·tes les participant·es sont tenu·es de respecter le règlement suivant.

Sommaire

Article 1 : L'organisation (courses adultes)	page 2
Article 2 : Distances, Dénivelés, Limites d'âge sur les épreuves adultes	page 2
Article 3 : Modalité d'inscription	page 2
Article 4 : Tarifs d'inscription (épreuves adultes)	page 3
Article 5 : Annulation / Modification d'inscription	page 4
Article 6 : Retrait des dossards Gymnase de Grancher	page 5
Article 7 : Déroulement des épreuves	page 5
Article 8 : Sécurité et matériel obligatoire	page 7
Article 9 : Assurances	page 7
Article 10 : Récompenses / Résultats	page 8
Article 11 : Sanctions, pénalités et disqualification	page 8
Article 12 : Modalités spécifiques au Loup Garou	page 8
Article 13 : Courses jeunes	page 9
Article 14 : Droit à l'image/RGPD	page 9

Article 1 : L'organisation (courses adultes)

Le Trail du Loup Blanc *Festival* est organisé du **11 au 14 décembre 2025**.

Les courses (8 courses adultes ; 3 courses jeunes) se dérouleront sur le week-end soit les **13 et 14 décembre 2025**.

Il est organisé par les SAM Guéret (sections triathlon, affiliée FFTri et athlétisme, affiliée FFA).

Les 8 épreuves adultes sont :

→ **Courses Solo** : **P'tit Loup** (16 klm*), **Loup** (26 klm*), **Grand Loup** (33 klm*), **Grand Méchant Loup** (56 klm*), **Lou Loup Garou** (20 à 25 km selon vos envies – Cf. Article 12), **Rando Loup** (tracé du 16 klm)

→ **Courses Challenge** : **Challenge Long** (56 & 33 klm*) et **Challenge Court** (26 & 16 klm*).

* **Avertissement** : du fait de l'adaptation des tracés aux conditions d'exploitation forestières et aux envies de notre traceur 😊, il n'est pas rare que les **kilomètres se transforment en kiloupmètres** (klm ; 1 km = 1, ? klm). Bien évidemment notre traceur veille à ce que l'inflation kilométrique soit maîtrisée !!!

Article 2 : Distances, Dénivelés, Limites d'âge sur les épreuves adultes

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié-es et non licencié-es :

Courses	Distances	Dénivelés +	Agés	Catégories
P'tit Loup	16 klm	env. 500m	18 ans et +	Junior-e, Espoir-e, Sénior-e, Master
Loup	26 klm	env. 800m	20 ans et +	Espoir-e, Sénior-e, Master
Grand Loup	33 klm	env. 1 000m	20 ans et +	Espoir-e, Sénior-e, Master
Gd Méchant Loup	56 klm	env. 2 000m	20 ans et +	Espoir-e, Sénior-e, Master
Lou Loup Garou	env. 25 km	env. 900m	20 ans et +	Espoir-e, Sénior-e, Master

Article 3 : Modalité d'inscription (épreuves adultes)

Aucune inscription sur place ne sera acceptée sur les épreuves – sauf avis contraire de l'organisateur sur la randonnée

L'inscription se fait par internet sur la plateforme **Njuko**, lien sur notre site www.trailduloupblanc.fr

→ **Pour les courses** : il faut **compléter le questionnaire en ligne** et **joindre** :

- **Pour les licenciés FFA** : copie de la **licence sportive FFA en cours de validité**. **Aucune autre licence n'est acceptée (nouvelle réglementation FFA 2025)**.

- **Pour les non licenciés FFA** : copie d'un **Certificat Médical de non-contre-indication** à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied **en compétition datant de moins de 1 an le jour de la course** (daté au plus tôt du 14 Décembre 2024 pour les courses du samedi, soit du 15 Décembre 2024 pour les courses du dimanche) ou **PPS en cours de validité**.

Les inscriptions rejetées et non mises à jour au 28 novembre 2025 à 23H59, seront annulées sans la possibilité d'en demander le remboursement. La place sera alors considérée comme vacante et remise en ligne. Pensez à surveiller vos boîtes mails, y compris les spams !!!!

Fin des inscriptions : 28 novembre 2025 (23h59) ou lorsque le nombre maximal de participants est atteint.

→ **Pour la randonnée** : il faut compléter le questionnaire en ligne aucune pièce n'est à joindre

Fin des inscriptions en ligne : 10 décembre 2025 (23h59) ou lorsque le nombre maximal de participants est atteint. Des inscriptions sur place sont possibles. **Attention : la jauge est limitée à 200 randonneurs !**

REGLEMENT DU TRAIL DU LOUP BLANC FESTIVAL 2025

Article 4 : Tarifs d'inscription (épreuves adultes)

Les inscriptions se font uniquement en ligne via un paiement en carte bancaire (aucun autre mode de paiement).

Une inscription ne sera considérée comme effective que lorsqu'elle aura été validée par l'organisateur.

TARIFS <u>Hors frais de dossier</u>	75 premiers dossards	76 ^e au 300 ^e dossard	301 ^e au 500 ^e dossard
P'tit Loup (16 klm)	17 €	21 €	25 €
Loup (26 klm)	24 €	27 €	30 €
Grand Loup (33 klm)	30 €	33 €	36 €
Grand Méchant Loup (56 klm)	45 €	49 €	/
Challenge Court (26 & 16 klm)	50 premiers dossards à 38 €, puis 46 €		
Challenge Long (56 & 33 klm)	40 premiers dossards à 68 €, puis 78 €		
Lou Loup Garou (environ 25 km)	40 premiers dossards à 27 €, puis 30 €		
Rando Loup (16 klm)	10 € (12 € sur place)		
Repas arrivée	Coureurs : 4 € ; sauf Challenge : 7 € (2 repas) Accompagnateurs : 7 € (sur place : 10 €)		
Navette (pour aller du gymnase de Grancher au départ)	3 € (samedi uniquement : 56klm, 26 klm et challenges) Non annulable/non remboursable		

Lors de son engagement, chaque concurrent·e est dans l'obligation de prendre connaissance du règlement de l'épreuve et cocher la case du questionnaire correspondante pour **valider son inscription**.

Le **prix d'inscription** :

- **comprend** : le lot d'accueil, le cadeau finisher remis à l'arrivée, le rapatriement des sacs, le.s ravitaillement.s de course et de fin de course, le chronométrage, la médicalisation ;
- **ne comprend pas** : le repas d'arrivée (à réserver en plus), le transfert en navette sur le site de départ (différent du site d'arrivée pour les courses du samedi) ; 3 € symboliques vous seront demandés pour réserver la navette.

Article 5 : Annulation / Modification d'inscription

5.1. Annulation courses & rando

→ **Annulation du fait de l'engagé·e**

- **Pour raison médicale** : remboursement sur **présentation** d'un **Certificat Médical de contre-indication** à la pratique de la course à pied ; **des frais de gestion seront conservés** (Cf. montant plus loin).

ATTENTION : la demande de remboursement doit nous être faite par mail **au plus tard le 28 novembre 2025 à 23h59**, **au-delà aucune demande ne sera acceptée**.

- **Pour un autre motif** (raisons personnelles, professionnelles...) : **les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur**. Cependant vous avez la **possibilité de transférer votre inscription**, via votre espace coureur : lorsque vous cédez votre place, vous devez renseigner l'adresse mail du coureur, celui-ci recevra un lien pour s'inscrire. Votre inscription sera alors annulée, le remboursement sera effectué via la plateforme Njuko dans un délai maximum de 15 jours. Dans ce cas, **des frais de gestion seront conservés** (Cf. montant plus loin). **Cette possibilité n'est plus accessible après le 28 novembre 2025**.

→ **Annulation du fait de l'organisateur**

En cas de force majeure, notamment **intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition** ou **décision des autorités publiques** (motivée notamment par des raisons de **santé publique** ou de préservation de l'ordre public) et en cas d'annulation de l'épreuve par les **services préfectoraux**, un **report automatique de l'inscription vers l'édition 2026** sera proposé à chaque engagé·e.

En cas de refus de report de la part de l'engagé.e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur.

→ **Frais de gestion en cas d'annulation** du fait de l'engagé·e / du fait de l'organisateur

P'tit Loup	5 €
Loup	6 €
Grand Loup	7 €
Grand Méchant Loup	9 €

Lou Loup Garou	6 €
Challenge Court	8 €
Challenge Long	10 €
Rando loup	2 €

5.2. Changement d'épreuve

Le changement de course est possible **dans la limite des dossards disponibles** en en faisant la demande par mail à info@samtri23.fr (merci de préciser vos nom, prénom, course sur laquelle vous êtes inscrit.e, course sur laquelle vous voulez basculer).

Pour les changements

- **d'une course vers une course à plus faible kilométrage** : aucun remboursement.
- **d'une course ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage** : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune demande de changement de course ne sera possible après le 28 novembre 2025.

Article 6 : Retrait des dossards Gymnase de Grancher (rue Julien Norre, 23000 Guéret)

Pour retirer son dossard, il faut pouvoir justifier de son identité. Possibilité de retirer le dossard d'un autre coureur sur présentation de sa carte d'identité (possible de présenter sur smartphone).

Horaires à titre indicatif (au 14/09/2025) :

→ **Vendredi 12 décembre** : 18h30 à 20h30 uniquement pour les courses du **samedi**

→ **Samedi 13 décembre** :

- 7h00 à 8h00 pour le **Grand Méchant Loup** (56 klm) et le **Challenge Long**,
- 8h00 à 9h00 pour le **Loup** (26 klm), le **Lou Loup Garou** (20 à 25 km) et le **Challenge Court**,
- 11h30 à 18h30 pour les **courses du Dimanche**.

→ **Dimanche 14 décembre** :

- 7h00 à 8h15 pour le **Grand Loup** (33 klm),
- 8h00 à 9h15 pour le **P'tit Loup** (16 klm) et la **Rando Loup**.

Aucun coureur.se ne peut courir avec un dossard qui n'est pas à son nom et ceci pour des raisons de sécurité. Si jamais un coureur.se enfrenait ce point du règlement, il engagerait sa responsabilité notamment en cas d'intervention de l'équipe médicale.

Aucune inscription sur place sauf la Rando Loup.

Article 7 : Déroulement des épreuves

7.1. Recommandations générales

Le parcours empruntera de larges chemins, mais également de nombreux sentiers en sous-bois. Il s'agit d'un parcours de pleine nature. Malgré un kilométrage qui n'est pas toujours très important, les parcours proposés **seront usants et « cassants »**. **Un entraînement minimum est donc nécessaire, même pour la rando** qui est une **rando sportive** dans la mesure où elle emprunte le tracé du P'tit Loup. Attention au dénivelé positif important !!

Le parcours emprunte parfois des parcelles privées (avec l'accord des propriétaires), merci de respecter ces lieux comme tous ceux que vous traversez pendant la course !!

7.2. Départs et arrivées des courses

Attention, le samedi, les sites de départ et d'arrivée ne sont pas au même endroit !

→ **Départ** :

Samedi : Saint-Vaury, La Valette (8 kms depuis le gymnase - bus à réserver) ; Lou Loup Garou : départ du Gymnase de Grancher

Dimanche : Gymnase de Grancher

→ **Arrivée** : Gymnase de Grancher (Vestiaires et Douches à l'arrivée)

7.3. Horaires des courses

Samedi 13 décembre :

- **56 klm*** : **Départ 8h30 à Saint-Vaury** (bus navette pour rejoindre le départ depuis Guéret en amont – informations complémentaires à venir) ;
- **26 klm*** : **Départ 9h30 à Saint-Vaury** (bus navette pour rejoindre le départ depuis Guéret en amont – informations complémentaires à venir) ;
- **20-25 km (Lou Loup Garou)** : **Rendez-vous à 9h00 au Gymnase Grancher obligatoire.**

Dimanche 14 décembre :

- **33 klm** : **8h30 au gymnase de Grancher** ;
- **16 klm** : **9h30 au gymnase de Grancher** ;
- **Rando Loup** : **9h35 au gymnase de Grancher.**

* **Bus navette à réserver lors de votre inscription (3 € symboliques vous seront demandés).**

7.4. Balisage

Les parcours seront signalés avec des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs seront également présents selon les besoins définis par l'organisateur.

Aucun balisage ni signaleur ne sera présent sur le Lou Loup Garou (voir article 12).

7.5. Ravitaillement sur la course :

Pour les courses suivantes, ravitaillement organisé :

- **P'tit Loup** (16 klm) & **Loup** (26 klm) : 1 ravitaillement
- **Grand Loup** (33 klm) : 2 ravitaillements
- **Gd Méchant Loup** (56 klm) : 3 ravitaillements
- **Lou Loup Garou** : course en totale autonomie (donc nada) !!

Un plateau repas de fin de course à réserver en plus lors de votre inscription vous permettra de partager un moment de convivialité avec les autres coureurs.

7.6. Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique fourni dans l'enveloppe du dossard.

Aucun dispositif électronique individuel et/ou connecté (montre, etc.) ne pourra remplacer le temps de chronométrage officiel assuré par la puce confiée par l'organisation.

En cas de mauvais positionnement ou d'oubli de la puce, aucune réclamation ne sera acceptée. Le coureur n'aura dans ce cas pas son temps de course et **ne sera pas classé.**

7.7. Barrières horaires

Seuls les 56 klm et le 33 klm ont des barrières horaires (6 Km/h).

Grand Loup (33 klm) – Barrières indicatives, seront confirmées une semaine avant la course

- 1e ravitaillement 13e km (2H06 de temps de course)
- 2e ravitaillement 24e km (4H00 de temps de course)

Grand Méchant Loup (56 klm) – Barrières indicatives, seront confirmées une semaine avant la course

- 1e ravitaillement 14e km (2H12 de temps de course)
- 2e ravitaillement 26e km (4H12 de temps de course)
- 3e ravitaillement 40e km (6H24 de temps de course)
- Pour les derniers coureurs ayant passé la dernière barrière horaire, un itinéraire alternatif sera proposé, avec moins de kilomètres ; dans ce cas, les coureurs concernés auront une pénalité pour ce parcours légèrement raccourci.

Les **barrières définitives** seront à consulter sur le site web du trail du Loup Blanc et seront annoncés sur notre Facebook **au plus tard une semaine avant la course.**

Article 8 : Sécurité et matériel obligatoire

8.1. Sécurité :

Une équipe médicale (secouristes + médecin), disposant d'un VSAB, d'un véhicule tout-terrain mobile et d'une ambulance sera présente pendant l'épreuve. Des PC « sécurité » seront implantés sur le parcours, en liaison avec l'équipe médicale. Un coureur balai fermera le parcours. Le médecin coordonnera les secours.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route pendant la course.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs sur les routes principales.

Vous pouvez être amenés à couper des routes forestières sans signaleur. Soyez prudent(e)s.

En cas d'abandon, le·a concurrent·e doit obligatoirement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard et sa puce de chronométrage (au ravitaillement, à un poste de contrôle ou à l'arrivée). En cas d'abandon sur les ravitaillements ou d'arrêt sur barrière horaire, un véhicule assurera le retour au gymnase.

8.2. Équipement obligatoire :

Compte tenu de la date hivernale et donc, des conditions climatiques qui peuvent être froides et enneigées, chaque participant·e devra prendre le départ avec un **équipement vestimentaire adapté à la météo**.

Chaque participant·e devra avoir **un gobelet pour les ravitaillements** (pas de verre fourni).

Équipement obligatoire :

P'tit Loup (16 km) & Rando Loup : au minimum une réserve liquide de 0,75 litre et un gobelet réutilisable pour le ravitaillement.

Lou Loup Garou :

- un téléphone chargé !!! avec les numéros de sécurité rentrés ;
- une boussole ;
- une réserve liquide de 1 litre + une réserve alimentaire (**aucun ravitaillement sur cette épreuve !!!**) ;
- une couverture de survie ;
- un gobelet réutilisable pour les ravitaillements ;
- de la bonne humeur pendant toute la course !!

Autres Loups (26, 33 et 56 km) :

- une réserve liquide minimum de 1 litre et une réserve alimentaire ;
- un gobelet réutilisable pour les ravitaillements ;
- une couverture de survie.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel obligatoire et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

Tout·e concurrent·e qui serait contrôlé·e sur le parcours sans son matériel obligatoire sera disqualifié·e.

Les bâtons sont interdits sur toutes les courses sauf la randonnée. Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours, y compris sur la randonnée.

Article 9 : Assurances

Les organisateurs ont souscrit différentes assurances pour cette organisation auprès de Alliance Internationale d'Assurance et de commerce (AIAC) pour la responsabilité civile organisateur.

Les licencié·es bénéficient des garanties individuelles accordées par l'assurance de leur licence sportive. Les autres participant·es doivent personnellement s'assurer en individuelle accident.

Article 10 : Récompenses / Résultats

10.1. Récompenses

Chaque participant.e recevra à son inscription un lot. Chaque finisher se verra remettre une médaille. Pour les podiums, si les conditions sanitaires le permettent, une cérémonie protocolaire se tiendra. Chaque concurrent.e primé.e (5 premiers du scratch de chaque course, hors challenges) se verra remettre son prix (**présence sur le podium obligatoire**). Les horaires seront précisés ultérieurement. Les 5 premiers de chaque challenge seront récompensés le dimanche, après la clôture du challenge.

10.2. Points UTMB

Aucune des courses n'est classée à l'UTMB Index.

Cependant, les finishers du Challenge Long et du Grand Méchant Loup obtiendront un unique point TDPL.

10.3. Point unique TDPL

Un point TDPL peut être échangé lors de la prochaine édition du Trail des Petits Lutins (Jarnages, Creuse) contre un Running Rhum à l'arrivée.

10.4. Classement

Les classements seront publiés sur notre site dans la semaine qui suit au plus tard.

Article 11 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout engagé.e ayant coupé le circuit, volontairement ou non, recevra une pénalité décidée par le directeur de course, en fonction de la distance chuintée. **Aucune réclamation ne pourra être faite de cette décision.** En cas de récidive, de mauvaise foi ou de réclamation, le coureur pourra être disqualifié.

Tout engagé.e ne respectant pas les bénévoles, les autres participant.es et autres membres de l'organisation sera disqualifié.e sur simple décision de la direction de course.

Article 12 : Modalités spécifiques au Lou Loup Garou – la course complètement fun

Pour les coureur.ses qui ont envie de vivre un Trail du Loup Blanc plus débridé, **nous vous proposons de tracer votre propre chemin !** Finis les chemins empruntés maintes fois, les problèmes de balisage, les ravitos trop fréquentés !!!!

La philosophie : AUCUN balisage, AUCUN ravito, les coureur.ses sont libres de choisir leur chemin, seul, à deux ou en meute 😊 **Autonomie complète !!!!** Il faudra cependant :

- bien écouter les consignes !!!
- prendre le départ à l'heure et ne pas oublier les cartes fournies !!!,
- pointer les balises dans l'ordre en courant !!!
- arriver au gymnase de Grancher avant la tombée de la nuit !!!

Article 13 : Courses jeunes

4 courses jeunes sont organisées le samedi 14 décembre autour du Gymnase de Grancher.

13.1 Distances, Limites d'âge, Tarifs

Courses	Distances	Agés	Catégories	Tarifs
Louveteau	4 km	2009-2012	Minimes, Cadet.tes	5 €
Loup Loup	2 km	2013-2014	Benjamin.es	3 €
Loupiot	1 km	2015-2016	Poussin.ne.s	Gratuit
Baby Loup	Kids Cross	2017-2019	Eveil Athlé	Gratuit

13.2 Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription sont les mêmes que celles des courses adultes (Article 3).

13.3 Horaires des courses et retrait des dossards

Courses	Courses	Retrait des dossards
Louveteau	10h00	9h00-9h30
Loup Loup	10h45	9h45-10h15
Loupiot	10h45	9h45-10h15
Baby Loup	11h00	10h15-10h45

Lors du retrait du dossard, les parents devront signer une **autorisation parentale** pour que leur enfant puisse participer. Par conséquent les enfants ne peuvent retirer eux-mêmes leur dossard.

13.4 Annulation / Modification d'inscription

En cas d'annulation du fait de l'engagé.e, aucun remboursement ne sera réalisé sur les courses jeunes.

En cas d'erreur d'inscription sur une course, la modification pourra être faite par une demande par mail à info@samtri23.fr. Si le prix de la nouvelle course est supérieur au prix payé, la différence sera exigible par l'organisation.

Article 14 : Droit à l'image/RGPD

14.1. Utilisation d'image

Chaque participant.e autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes / mobiles) prises au cours de cette manifestation sur lesquelles il ou elle pourrait apparaître, pour la promotion de l'épreuve ou du territoire dans le cadre des supports réalisés par l'organisateur, l'office de Tourisme du Grand Guéret, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ou Creuse Tourisme.

14.2. RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants lors de l'inscription sont destinées au club support de la manifestation (Sports Athlétiques Marchois). Les participant.es acceptent de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrit.es.

Tout.e participant.e peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation (info@samtri23.fr) ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé (Sports Athlétiques Marchois, 11 rue Braconne, 23000 GUERET)

Guéret, le 14 septembre 2025, La direction de course